



## **DECLARATION DES REVENUS DE L'ANNEE 2015**

Déclarez en ligne : plus simple, sécurisé et encore plus pratique avec un avis disponible immédiatement

Votre revenu fiscal de référence 2014 est supérieur à 40 000 € et vous avez accès à Internet,

VOUS DEVEZ DECLARER VOS REVENUS 2015 EN LIGNE SUR IMPOTS.GOUV.FR

DECLARER EN LIGNE SERA PROCHAINEMENT OBLIGATOIRE pour tous N'ATTENDEZ PAS pour vous y mettre et découvrir les services en ligne sur impots.gouv.fr

⇒ C'est plus simple que le papier et c'est une démarche ECO-RESPONSABLE

⇒ C'est plus pratique DELAI SUPPLEMENTAIRE jusqu'au 31 mai minuit

► AVIS disponible immédiatement dès la signature pour faire valoir vos droits (prestations sociales, cantine...) ou pour vos démarches (banque, organismes d'HLM...)

⇒ C'est entièrement sécurisé : un courriel de confirmation vous sera adressé dès la déclaration terminée

Sur impots.gouv.fr votre déclaration est guidée par une aide en ligne

En 2015, 145 657 habitants du Loiret ont déclaré en ligne soit 39 % des foyers fiscaux

N'ATTENDEZ PLUS FAITES COMME EUX **DECLAREZ EN LIGNE SUR IMPOTS.GOUV.FR** 

